

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trois mars deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25/02/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Charles SAMSON, Hervé VALADAS, Claudine FEVRIER, Bernard DUMONT, Christian GERARD, Liliane SIMONNET, Françoise VOISIN, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Marie-Claire CHATEAUNEUF, Odette WENCLICK, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ.

ABSENTS EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Laurent BOURDEIX, Daniel CHAPOULAUD, Bernard MENUDIER, Paul POUSSIN.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

## 2008 – 044 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA DECHETERIE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que le fonctionnement de la déchèterie située au lieu-dit « Le Raca » à Saint-Léonard de Noblat, qui est un équipement de la Communauté de Communes de Noblat suite à la dissolution du SICTOM du Canton de Saint-Léonard de Noblat, est régi par un règlement intérieur.

Monsieur le Président donne lecture de ce règlement qui précise, entre autre, les horaires d'ouverture, les déchets acceptés et ceux refusés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Adopte** le règlement intérieur de la déchèterie située au Raca à Saint-Léonard de Noblat conformément au document annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 4 mars 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

 *Accusé réception préfecture***Accusé de réception**

Objet de l'acte:	Adoption règlement intérieur déchèterie
Date de création de l'acte:	12/03/2008
Date de réception de l'accusé de réception:	12/03/2008
Numéro de l'acte:	2008-044
Identifiant unique de l'acte:	087-248719361-20080303-2008-044-DE
Date de décision:	03/03/2008
Acte transmis par:	Jean-Claude LEBLOIS
Nature de l'acte:	Délibération
Matière de l'acte:	Domaines de compétences par thèmes Environnement
Dernière date de modification de la classification en sous-matière de la préfecture:	31/12/2010